

Plan d'accompagnement de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises **concernant l'application des normes ISAE et ISRS en Belgique**

Considération générale

1. Depuis quelques années, le Conseil de l'IRE considère qu'il est nécessaire de moderniser le cadre normatif belge. Cette volonté s'inscrit également au niveau européen. Pour ce faire le Conseil a adopté la norme du 10 novembre 2009 relative à l'application des normes ISA en Belgique en ce qui concerne le contrôle des états financiers.
2. Le Conseil de l'IRE est conscient qu'il existe un grand nombre d'autres missions légales ou contractuelles en dehors du contrôle des états financiers pour lesquelles aucun cadre normatif adéquat n'existe dans le contexte belge.
3. Dans ce cadre, le Conseil de l'IRE souhaite favoriser l'application des normes internationales ISAE pour les missions d'assurance, et ISRS pour les missions de procédures convenues et de compilation.
4. L'objectif du Conseil de l'IRE est de proposer l'adoption des normes ISAE et ISRS pour la fin de 2012 afin de les intégrer dans le cadre normatif belge à une date identique à celle prévue pour les normes ISA (pour les exercices clôturés à partir du 15 décembre 2014).

Formation

a) Séminaires

5. Le Conseil de l'IRE réalise chaque année un séminaire sur les normes ISAE 3000 et ISRS 4400. Le Conseil de l'IRE souhaite sensibiliser davantage les confrères à participer à ce séminaire.
6. En outre, une attention particulière sera donnée à partir de cette année à l'application concrète de ces normes à des missions spécifiques. On reviendra aux circulaires de l'IRE qui proposent l'application de ces normes, telles que la circulaire relatives à la mission du réviseur d'entreprises auprès de la CREG, dans le secteur pharmaceutique,... D'autres cas concrets seront également abordés en fonction de critères tels que le nombre de réviseur d'entreprises impliqués, l'importance de la mission pour les tiers/le législateur, etc. (par exemple : missions auprès de la Commission européenne, mission relative au développement durable, Fost plus...).
7. A cet égard, le Conseil de l'IRE souhaite que les membres de la Commission des normes via le groupe de travail « autres attestations » soient consultés pour rendre un avis sur les réponses fournies aux questions relatives à cette matière afin de garder une cohérence dans la méthodologie à appliquer.

b) Séminaire (et guide) pour 2013 et 2014

8. Le Conseil de l'IRE organisera en 2013 et en 2014 un séminaire de 4 heures, ayant pour objectif de présenter et d'expliquer le contenu et l'application concrète des normes ISAE et ISRS. Ce séminaire utilisera comme base le guide ICCI (voir ci-dessous). Des exemples concrets actuels seront présentés afin de sensibiliser les confrères.

c) Journée d'études et séminaires (à partir de 2013)

9. Le Conseil de l'IRE sera attentif à prévoir un atelier spécifique sur les autres missions du réviseur d'entreprises lorsque les sujets abordés lors des journées d'études sont pertinents.

10. Une réflexion sera entamée avec les animateurs de différentes formations afin d'intégrer les concepts et principes de l'ISAE 3000 et de l'ISRS 4400 lors de ces formations.

Traduction

11. Le Conseil de l'IRE travaille depuis longtemps en collaboration avec les Instituts des autres Etats membres qui partagent nos langues nationales, à savoir le français et le néerlandais.

12. Le Conseil de l'IRE a finalisé la traduction vers le français et le néerlandais de la norme ISRS.

13. La traduction de la norme ISAE 3000 sera continuée vers le français et le néerlandais à la lumière des modifications éventuelles qui font actuellement l'objet de discussions au niveau international.

14. La procédure de propriété des droits sur les textes traduits avec l'IFAC et les autres instituts débutera directement après la finalisation des deux textes. Il est proposé de mettre le sujet de la traduction de ces normes ainsi que des ISA clarifiées (français uniquement) à l'agenda des prochaines rencontres des groupes de travail franco-belge et belgo-néerlandaise.

Communication

15. Le Conseil de l'IRE souhaite communiquer aux confrères mais également à un plus large public (législateur fédéral et régional, fédération professionnelle de petites, moyennes ou grandes entreprises, investisseurs, syndicats, régulateurs...).

16. Pour ce faire, le Conseil de l'IRE publiera un texte sur son site internet expliquant le rôle du réviseur d'entreprises dans le cadre de ces missions spécifiques légales et contractuelles, sa valeur ajoutée, les obligations légales et normatives auxquelles il est soumis notamment au niveau de son indépendance, de son expérience professionnelle et de sa méthodologie. Des témoignages de représentants d'entité ayant fait appel à un réviseur d'entreprises seront également ajoutés.

17. Ce texte pourra également être repris dans une brochure à distribuer lors de journée d'études ou d'événements pertinents, tels que l'« Award pour le meilleur rapport de développement durable » ou lors de contact avec les parties prenantes.

18. Une équipe de 2 ou 3 réviseurs d'entreprises experts en la matière sera composée dont la mission principale sera de prendre contact avec les parties prenantes, et surtout les législateurs fédéraux et régionaux afin de les sensibiliser aux différents types de mission et d'assurance que le réviseur d'entreprises peut fournir.

Centre d'information du révisorat d'entreprises (ICCI)

a) Helpdesk

19. Il existe un helpdesk au sein de l'ICCI pour les réviseurs d'entreprises et les externes permettant, entre autres et avec l'aide d'un coach, de répondre aux questions sur l'application des normes ISA, dont l'entrée en vigueur pour toutes les entités est prévue à l'horizon 2014 (www.icci.be). Dans ce cadre, un coach (Jacques VANDERNOOT), a été mis à la disposition des cabinets de révision, gratuitement pendant 4 heures, afin de répondre de manière pragmatique aux questions pratiques formulées par les confrères lors de la mise en œuvre des normes ISA. Moyennant l'accord du coach ISA, il est proposé d'étendre la fonction de ce coach à l'ISAE 3000 et ISRS 4400 à partir de 2013.

b) Guide ICCI

20. L'ICCI développera un guide expliquant clairement le contenu des normes ISAE et ISRS en français et en néerlandais.

21. Ce guide aura pour objectif d'expliquer concrètement certains concepts utilisés dans le cadre des normes ISAE et ISRS (l'arbre de décision permettant de déterminer la norme applicable en fonction de la mission, le cadre conceptuel des normes ISAE et ISRS, les concepts tels que sujet considéré et critères).

22. Ces concepts seront illustrés par des missions concrètes qui sont réservées par les textes légaux ou réglementaires aux réviseurs d'entreprises. Le guide sera mis à jour de manière électronique afin de tenir compte de l'évolution des missions confiées au réviseur d'entreprises.

Calendrier du plan d'accompagnement

Thème	Projet	Délai
Proposition d'adoption des normes ISAE en ISRS en Belgique	Proposition du Conseil Communication au CSPE Entrée en vigueur	Juin 2012 Novembre 2012 Exercices clôturés à partir du 15 décembre 2014
	Application concrètes des normes ISAE et ISRS sur les missions spécifiques	Fin 2012
Formation	Séminaire 4h	10 octobre 2012
Traduction	Traduction ISRS 4400 (FR et NL) Procédure droit de propriété (IFAC)	1 ^{er} semestre 2012 2 ^{ème} semestre 2012
	Traduction ISAE 3000 (FR et NL) Procédure droit de propriété (IFAC)	2 ^{ème} semestre 2012 Début 2013
Communication	Site internet IRE / Brochure	1 ^{er} semestre 2012
	Equipe des réviseurs/experts	Fin 2012
ICCI	Helpdesk	A partir de 2012
	Guide ICCI	2 ^{ème} semestre 2013